

## 1978 – 2003 : 25 ANS DE PROJETS POUR LES FEMMES

### *De la création du Collectif Femmes Battues aux actions du Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion*

|   |   |
|---|---|
| 1. LES ORIGINES : LE MOUVEMENT DES FEMMES .....   | 1 |
| 2. LES PREMIERES ANNEES : MILITANTISME, BENEVOLAT et AUTOGESTION .....  | 2 |
| 3. LA PROFESSIONNALISATION : PREMIERS EMPLOIS, STRUCTURATION DE<br>L'INTERVENTION.....  | 4 |
| 4. LA CROISSANCE : LES FONDS EUROPEENS FINANCENT LES PROGRAMMES DE<br>FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES FEMMES.....                | 5 |
| 5. EVOLUTION DE L'ASSOCIATION : DE NOUVELLES STRUCTURES, DES EQUIPES<br>MIXTES.....   | 6 |
| 6. PREVENIR LA VIOLENCE CONJUGALE : L'ATTENTION PORTEE AUX ENFANTS ET AUX<br>ADOLESCENTS.....                                       | 7 |
| 7. CONTEXTE POLITIQUE ET ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL : DES EVOLUTIONS<br>RECENTES DANS LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE ..... | 8 |
| 8. CE QUI RESTE A FAIRE.....  | 9 |

Le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion a célébré le **25<sup>ème</sup> anniversaire** de sa création en 2003, par une série de manifestations publiques, de moments festifs et de réflexions internes : une occasion de retracer le chemin parcouru et de mesurer celui qui reste à faire.

#### 1. LES ORIGINES : LE MOUVEMENT DES FEMMES.

1978 : Des femmes ordinaires, non professionnelles se regroupaient à Liège, dans la foulée de mai 68 et au cœur du **mouvement féministe**, pour aborder publiquement différents sujets touchant la condition des femmes. La violence conjugale était une des thématiques à faire sortir du déni. Il faut se rappeler qu'il y a 25 ans, utiliser seulement le terme « femme battue », c'était déjà en soi transgresser un tabou social.

L'événement qui poussa les femmes à agir fut sans conteste la tenue à Bruxelles du « Tribunal international des Crimes commis contre les femmes » du 4 au 8 mars 1976.

Cinq associations furent créées pour lutter contre les violences conjugales : A Bruxelles, La Louvière, Liège, Arlon et Namur. Constituées en fédération en 1979, aujourd'hui seules les trois premières ont perduré. Une nouvelle fédération francophone a été créée en 1987, la Coordination des Groupes contre les violences faites aux femmes (C.O.V.I.F.), dont le but est l'élimination de toutes les formes de violences faites aux femmes.

Après avoir lutté pour l'accès à l'égalité dans l'éducation, le monde du travail ou le droit de vote, le mouvement des femmes des années 70 s'est lancé dans de nouveaux combats contre l'inégalité des femmes dans la société. « *Le féminisme s'est attaché à*

*faire apparaître que l'expérience des femmes est un sujet d'étude légitime, alors que jusque là, c'était l'expérience des hommes qui façonnait la réalité. La démarche était nouvelle et différente dans le sens où les femmes n'étaient plus considérées comme des objets à étudier mais comme des sujets, qui se définissaient elles-mêmes»*<sup>1</sup>. Ce fut le début de la valorisation de l'expérience des femmes. Cette façon de concevoir les choses mettait en question l'objectivité et la neutralité comme des valeurs sacro-saintes. La finalité de ce mouvement était le changement social, y compris dans les aspects politiques et économiques.

A Liège comme ailleurs, les problématiques rencontrées par les femmes faisaient l'objet de débats sans tabou \_ en particulier la contraception, l'avortement, l'homosexualité et la violence faite aux femmes \_, soit parce qu'elles faisaient partie du vécu des militantes elles-mêmes ou dans le sens d'un mouvement de proximité/solidarité avec les autres femmes « *Cela pourrait être moi...* ». Il s'agissait d'un mouvement spontané, formé de femmes ordinaires, conscientisées à leur propre situation de femmes, qui commençaient à voir le monde d'une autre façon. Elles s'exprimaient avec beaucoup d'ardeur et de passion, comme savent le faire les femmes très convaincues ! Un Café des femmes était ouvert, lieu de rencontres et de discussions. Les rapports hiérarchiques étaient fortement questionnés, la mixité traitée de façon radicale. Etre une femme était souvent la condition d'appartenance à ces groupes.

Au Collectif de Liège, l'analyse a progressivement évolué au contact des besoins des femmes. Il faut insister sur le fait que **c'est de la pratique qu'est venue l'expertise**. Aujourd'hui notre analyse est toujours ancrée dans l'idéologie féministe, parce qu'elle intègre la dimension sociale et la question des rapports de pouvoir pour comprendre et combattre la violence conjugale.

La **dimension politique** a toujours été présente dans le sens où l'intention de dénoncer un tabou et de sensibiliser la société à tous les niveaux est restée reliée à l'aide directe aux victimes et à leur entourage. La violence sexuée n'est pas irréversible, elle n'est pas inscrite dans la nature des choses. Elle est le produit de relations inégalitaires entre personnes, susceptibles d'être modifiées. La socialisation des garçons et des filles peut y contribuer.

**L'histoire de la lutte contre la violence conjugale est récente.** Comme le souligne l'OMS<sup>2</sup>, « *les associations de femmes ont le mérite d'avoir attiré l'attention sur la réalité de la violence conjugale. Grâce à leurs efforts, c'est devenu un problème de droit humain et un problème de santé publique important, à l'échelle internationale* ». La majorité des travaux effectués à ce jour sur la violence à l'encontre des partenaires intimes sont le fait d'organisations féminines, parfois aidées par les pouvoirs publics. Le premier Refuge pour femmes battues fut fondé à Londres en 1971. En moins d'une décennie, les maisons accueillant les femmes maltraitées s'ouvrirent par dizaines dans de nombreux pays. Ce mouvement international fut basé sur la solidarité et l'entraide, et les femmes victimes de violences elles-mêmes furent, et sont encore, parties prenantes de ce mouvement.

## 2. LES PREMIERES ANNEES : MILITANTISME, BENEVOLAT et AUTOGESTION.

En 2001, le *Collectif pour femmes battues* est devenu *Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion*, pour mieux refléter la diversification des thèmes et des actions travaillés aujourd'hui. Il est intéressant de comprendre de quelle manière les valeurs et le positionnement de l'association ont évolué en relation avec l'environnement et la dynamique interne.

---

<sup>1</sup> Ann Pâquet-Deehy, Ecole de service social, Université de Montréal, mai 98

<sup>2</sup> OMS Rapport Mondial sur la Violence et la Santé, Genève, 2002

## Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE)

Une des premières actions jugée prioritaire fut de trouver les moyens d'offrir un **lieu d'accueil sécurisé** aux femmes victimes de violences et à leurs enfants : en effet, dès le début, des femmes voulant fuir leur partenaire violent appellent à l'aide l'association.

En 1978, un premier Refuge et une ligne téléphonique sont ouverts. Une action 100% militante. Les militantes ne se situaient pas à l'extérieur de l'analyse. Elles faisaient leur propre démarche, l'analyse de leur propre histoire personnelle. Elles s'impliquaient concrètement : donnaient les rendez-vous d'accueil des femmes battues chez elles, proposaient leur adresse pour la domiciliation des personnes hébergées, de façon à ouvrir le droit à une aide financière du CPAS.

Au début, **le financement du Refuge était très aléatoire** : vente de cartes de soutien, et de produits divers, organisation de concerts... étaient nécessaires pour en assurer le fonctionnement. La participation financière des femmes à leur hébergement était impérative. Avec la conviction qu'il devait être reconnu dans toute sa spécificité, le Collectif refusait l'agrément des pouvoirs publics et manifestait de la méfiance vis-à-vis d'eux. Ceux-ci considéraient par ailleurs cette association comme insuffisamment professionnelle.

Les conditions d'accueil étaient inconfortables. Le mode de vie communautaire y était riche mais difficile. Il y avait peu de règles. Bien que non tolérée, la violence était présente et aussi interpellante. L'approche pédagogique était très spontanée.

L'agrément du Collectif en tant que Service d' **Education permanente** dès 1983 est très significatif sur ce point. L'éducation permanente recouvrait d'une part la démarche proposée aux femmes, basée sur le développement de la prise de conscience et de la connaissance critique des réalités sociales, le développement de leurs capacités d'analyse et d'évaluation, leur responsabilisation et leur participation active à la vie sociale. Elle concernait d'autre part la dimension politique de l'association: sensibilisation de tout un chacun, répercussion des revendications des femmes victimes auprès des pouvoirs publics et des médias, sensibilisation et formation des professionnels, changement des mentalités.

La dimension collective et autogestionnaire était très présente dans l'association. Au Refuge, les femmes hébergées répondaient elles-mêmes au téléphone, organisaient les accueils, la vie dans la maison. Au sein de l'association, toutes les décisions se prenaient collectivement. L'Assemblée Générale est restée jusqu'au début des années 90 le seul organe décisionnel de l'asbl. Elle était ouverte à toutes : aux militantes, aux femmes hébergées, ainsi qu'aux employées par la suite.

Le courant autogestionnaire était très répandu dans le monde associatif à cette époque. Ce mode de fonctionnement était étroitement lié à la remise en cause des stéréotypes de sexes, des relations de pouvoir entre hommes et femmes, de la société patriarcale. Un autre aspect du fonctionnement était la mise à plat de toutes les compétences : chaque militante était polyvalente, le savoir devait être partagé, y compris avec les femmes hébergées, car le savoir est aussi une forme de pouvoir. La relation d'aide professionnelle, dans son acception traditionnelle, était questionnée en ce qu'elle induit une relation de dépendance. Les militantes refusaient de se considérer comme spécialistes face aux femmes hébergées, qui sont expertes dans la compréhension de leur propre situation.

L'influence de ces idées sur l'organisation du Collectif et son image, contribueront à rendre difficile la reconnaissance de son action par les pouvoirs publics et par l'environnement institutionnel.

### 3. LA PROFESSIONNALISATION : PREMIERS EMPLOIS, STRUCTURATION DE L'INTERVENTION.

Le Refuge, ressource unique en son genre, ne désemplit pas. **Les militantes s'essoufflent**. Le volet social de la problématique est lourd car la survie des femmes et des enfants est en jeu : se nourrir, s'habiller, obtenir des ressources, se soigner, se déplacer, scolariser les enfants... sont des préoccupations prioritaires pendant cette période de crise. Par ailleurs, l'ambivalence des femmes à l'égard de leur conjoint violent est perturbante pour toutes les militantes.

L'association s'ouvre progressivement à la perspective de collaborer avec des professionnelles. Les premiers programmes de résorption du chômage permettent à certaines militantes de devenir employées, puis à des professionnelles externes à l'association d'être engagées. Majoritairement elles sont travailleuses sociales ou éducatrices, en début de carrière. Le partage des valeurs féministes est prépondérant dans le recrutement. Des contrats sont aussi ouverts à quelques personnes concernées par la violence conjugale.

La **professionnalisation** du Collectif a démarré en 1979 de cette façon, puis cette évolution s'est poursuivie avec l'agrément successif de plusieurs pouvoirs publics. Au fil des ans, le bénévolat militant a peu à peu disparu du travail de terrain.

C'est en 1984 que le refuge est agréé comme **Maison d'accueil**.

Une étape significative : les voyages et les échanges avec le **Québec**, à partir de 1985.

L'expérience québécoise est très structurée (fondée sur des travaux scientifiques) et bien soutenue (reconnaissance universitaire de la spécificité féministe de la problématique). Le féminisme s'y est développé comme un mouvement social d'une grande ampleur, sans comparaison avec la situation belge. Nous y avons découvert un nouveau courant professionnel : **l'intervention féministe** et nous sommes réjouies de constater que, de part et d'autre de l'Atlantique, les analyses et les projets convergeaient. Nous avons été confortées dans la pertinence de notre approche.

Des contacts réguliers, étalés sur plusieurs années, nous ont permis de **modéliser nos pratiques**, de théoriser un savoir et un discours, d'approcher des pratiques innovantes (réinsertion sociale des femmes, groupes d'entraide pour les hommes violents...). Nous avons ensuite organisé la formation de professionnels belges par des spécialistes québécois.

En Belgique à cette époque, les mouvements de femmes restent marginaux et leur influence est très limitée. Ces théories et pratiques sont loin de rencontrer l'unanimité des professionnels.

En octobre 1988, à l'occasion de son dixième anniversaire, le Collectif organise un important colloque international qui rassemble de nombreuses expériences novatrices, la plupart initiées par des groupes de femmes, à propos de la violence conjugale, de la santé des femmes et de leur indépendance économique. Ce colloque remporte un vif succès. Des intervenants de différents pays s'y rencontrent.

Ensuite, en s'inspirant de l'expérience québécoise, le Collectif développe de **nouvelles actions** : la mise en place de groupes de soutien post-hébergement pour femmes victimes de violences conjugales « Temporelle », et un projet de soutien à la réinsertion socioprofessionnelle des femmes, qui aboutira à la création d'un service spécialisé : « SOFFT ».

## Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE)

Au cours du temps, un partenaire public a soutenu notre action : la Ville de Liège, qui nous a confié deux immeubles que nous avons destinés à l'hébergement.

Les difficultés matérielles n'ont pas cessé pour autant : financements insuffisants et grande précarité dans les statuts du personnel ont perduré. Le volet « violence conjugale » de l'association ne trouvait pas de cadre de reconnaissance propre et les divers agréments obtenus relevaient (et relèvent encore en partie) de dispositifs réglementaires marginaux et sous-financés.

### 4. LA CROISSANCE :

#### LES FONDS EUROPEENS FINANCENT LES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES FEMMES.

L'intervention de l'Union Européenne a été déterminante pour le développement des actions du Collectif : grâce à un subside européen, un secteur de formation et d'insertion socioprofessionnelle a pu voir le jour en 1990 ; nous l'avons dénommé Service d'Orientation et de Formation pour les Femmes à la recherche d'un Travail : **SOFFT**. Il a démarré avec un programme d'orientation professionnelle, d'une durée de 5 mois et pour des groupes composés d'une douzaine de femmes. Il a été agréé comme O.I.S.P. par la Région wallonne en 1994.

Il s'adresse donc aux femmes sans emploi et l'objectif est de leur permettre de repartir, à l'issue de leur formation, avec un projet individuel et professionnel ainsi qu'avec un bagage de connaissances, de savoir être et de savoir faire propice à une **réinsertion sociale et professionnelle**.

Se basant sur la réalité des chiffres du chômage, mais aussi sur la connaissance des réalités vécues par les femmes, le projet de SOFFT rejoint un constat général : les femmes sont les premières victimes du chômage et de l'exclusion sociale. Le nombre de demandeuses d'emploi est supérieur à celui des hommes, et particulièrement dans le chômage de longue durée. Les difficultés personnelles que les femmes rencontrent sur le plan de l'insertion sociale et professionnelle (manque de qualification, problèmes personnels ou familiaux, éducation des enfants...) sont des obstacles à leur autonomie.

SOFFT a mis sur pied deux autres programmes de formation. En 1998, par le biais d'un projet transnational NOW, il a proposé un programme de réinsertion sociale pour des femmes particulièrement éprouvées dans leur vie personnelle : intitulé **LEA**, acronyme de « logement, emploi et arts ». Ce projet a perduré au-delà de la période expérimentale parce que l'évaluation qui en a été faite a souligné que cette ressource novatrice permettait à des femmes en situation de grande précarité de raccrocher au parcours d'insertion, d'améliorer leur qualité de vie. Le nom LEA est resté, le sens s'est transformé en « lucides, elles avancent ».

D'autres programmes transnationaux (Leonardo en 1995, NOW en 1998) ont permis à SOFFT d'explorer les voies de l'informatique et de construire des outils pédagogiques pour orienter les femmes vers des métiers réservés traditionnellement aux hommes.

En 2001, c'est le démarrage du module **EXPLORE** : la bureautique reste souvent le débouché classique vers lequel les femmes s'orientent en informatique. Elles sont peu présentes dans les métiers techniques. Or, a priori, ces métiers liés aux nouvelles technologies ne sont pas discriminants. Le programme propose une démarche de démystification, de familiarisation aux aspects plus techniques de l'informatique (entre autres, hardware, programmation, systèmes d'exploitation et de réseaux, Web), avec un accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel.

## Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE)

Cette formation est issue elle aussi d'un programme européen qui suppose un partenariat fédéral : l'asbl « Interface 3 » est promotrice de ce projet, et des organismes de formation flamands sont également partenaires. Tous sont réunis dans le réseau **ADA**<sup>3</sup>, qui promeut la place des femmes dans les NTIC et dont le fleuron est le site [www.ada-online.be](http://www.ada-online.be).

Avec le réseau ADA, SOFFT organise diverses **actions de sensibilisation sur la question de la place des femmes dans les TIC** (envers les femmes, les jeunes filles, les organismes de formation, les entreprises ...). A cela s'ajoute l'organisation de modules cours d'initiation pour les demandeuses d'emploi dans le cadre du PMNTIC<sup>4</sup> de la Région wallonne.

**Qu'est-ce que la démarche de SOFFT apporte spécifiquement aux femmes ?** Une méthodologie participative, la dimension de groupe et la solidarité entre les participantes sont primordiales. Les programmes de formations aident les femmes à reconnaître leurs compétences, quelle que soit la manière dont elles ont été développées : dans le travail au foyer, le bénévolat, la collaboration avec le conjoint ou des parents. Elles apprennent à les nommer, à les détailler et à les transférer sur le marché du travail.

SOFFT continue d'adapter les modules de formation aux besoins de son public spécifique, ainsi qu'à l'évolution du marché de l'emploi. Encore aujourd'hui, quand on analyse les différences entre les hommes et les femmes dans différents milieux, on constate rapidement que ces différences sont aussi des inégalités. Non seulement les femmes n'exercent pas les mêmes métiers que les hommes, mais leurs rémunérations sont en moyenne inférieures à celles des hommes, notamment parce que la classification des fonctions fait la part plus belle aux compétences dites masculines qu'aux compétences dites féminines.

## 5. EVOLUTION DE L'ASSOCIATION : STRUCTURES NOUVELLES, MIXITE DES EQUIPES.

Face à l'ampleur de la tâche, le Collectif s'est doté de nouvelles structures, sans faire l'économie d'une « crise de croissance » qui a eu lieu dans les années 92-93. Pour les unes, l'autogestion était mise à mal ; pour les autres, la structure autogestionnaire de l'association était préservée par la composition de l'assemblée générale et du conseil d'administration, organes majoritairement investis par les employées.

Une réorganisation de la structure fut nécessaire : fonctionnement plus autonome des services, hiérarchisation des responsabilités, spécialisation des fonctions, renforcement des fonctions logistiques et administratives, qualification accrue du personnel pédagogique et social, organisation de la formation continue. L'association s'est dotée d'un organigramme, s'est affiliée à des fédérations sectorielles. En 1993, elle a adopté le plan comptable minimum normalisé.

Cette évolution a permis de **soutenir le développement** de chacun des services tant sur le plan qualitatif que dans la mise sur pied de nouveaux projets.

Dans un effet naturel de balancier, une réflexion s'est faite pour trouver des moyens et des occasions de décloisonner les secteurs, de partager les compétences entre les

---

<sup>3</sup> ADA LOVELACE est une pionnière dans le domaine de l'informatique.

<sup>4</sup> Plan Mobilisateur pour les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

## Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE)

équipes, de diffuser en interne le résultat des projets, des évaluations, de réfléchir ensemble aux valeurs fondamentales et à la cohérence de l'ensemble.

Une cinquantaine de personnes travaillent aujourd'hui au sein du Collectif contre les violences familiales et l'exclusion, occupant des postes aux statuts variés, dont les deux tiers dans le cadre des programmes de résorption du chômage. Un quart des ressources de l'asbl est lié à la réalisation de projets dans le cadre du FSE.

Des intervenants masculins ont progressivement intégré toutes les équipes. Le recrutement de personnes d'origine étrangère a ouvert à d'autres références culturelles. Le profil homogène des militantes du départ a fait place à une grande **diversité et multidisciplinarité**, facteur d'évolution important pour l'association.

### 6. PREVENTION DE LA VIOLENCE CONJUGALE : ATTENTION PORTEE AUX ENFANTS ET AUX ADOLESCENTS.

Dès le début, les enfants ont été nombreux à accompagner leur mère au Refuge. **Une personne hébergée sur deux est un enfant.**

Les premières années, nul encadrement spécifique n'était prévu. Progressivement, nous avons réalisé à quel point l'hébergement pouvait être pour les enfants un moment difficile s'ajoutant aux autres traumatismes subis dans le milieu familial : départ non choisi par eux, rupture avec le père, avec les copains, l'école ; plongée dans un milieu de vie communautaire, de crise.

Une nouvelle fois, le problème des moyens s'est posé. Le seul cadre de reconnaissance qui prenne les enfants en compte était celui des Maisons maternelles, centré sur la protection de la maternité et de la petite enfance. Notre approche était différente : nous ne voulions pas mettre une limite à l'âge des enfants hébergés, visant le maintien de la cellule familiale. Nous voulions aussi continuer à héberger des femmes seules.

Après de nombreuses et infructueuses recherches de financements, nous avons pu offrir un début d'encadrement spécifique pour les enfants, avec un mi-temps en P.R.C.<sup>5</sup>, en 1984. Ensuite des moyens supplémentaires du FESC<sup>6</sup> en 1996, et de l'Union européenne en 1999, ont été obtenus. L'ONE a apporté ses conseils et reconnu l'organisation de l'infrastructure d'accueil en une halte-garderie et un accueil extrascolaire, en 2000. Nous avons aussi développé une approche adaptée aux adolescent-es qui sont hébergé-es. Le souci des enfants a pris la même ampleur que celui accordé aux femmes, il est devenu un véritable **axe de prévention, intervention réparatrice autant qu'éducative**.

Nous avons donc élaboré un projet pédagogique organisant à la fois l'accueil individualisé et collectif de l'enfant, son suivi (santé, psychosocial, scolaire, familial), son intégration au Refuge, et le soutien pour les mères, dans leur rôle parental et leurs démarches de réinsertion.

Cette expérience nous a conduits à développer des projets d'animation à propos des relations filles/garçons, de l'égalité, du respect. Depuis 2000, nous répondons à des demandes de plus en plus nombreuses émanant de milieux de jeunes, d'écoles ou d'organismes socio-culturels.

---

<sup>5</sup> P.R.C. : programme de résorption du chômage.

<sup>6</sup> FESC : fonds des équipements et des services collectifs, fédéral, ONAFTS

## 7. CONTEXTE POLITIQUE ET ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL : DES EVOLUTIONS RECENTES DANS LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE.

La protection des femmes victimes de violence doit devenir une priorité pour tous. Le positionnement clair et l'implication concrète des responsables politiques et institutionnels sont primordiaux.

En Belgique, la seule **étude** sur les conséquences et la prédominance de la violence à l'égard des femmes a été effectuée par l'Université du Limbourg en 1988. Cette même étude a été reproduite 10 ans plus tard.

Depuis les années 80, plusieurs **lois** ont été votées pour mieux combattre la violence conjugale. La loi de 1997 reconnaissant la violence conjugale au sein du couple a été promulguée dans la foulée du décès d'une victime accueillie au Refuge de Liège. En 2000, des instances internationales, telles que l'ONU et le Conseil de l'Europe, ont défini la violence envers les femmes et souligné **l'ampleur et la gravité** du problème, la nécessité d'agir pour éradiquer ce fléau en rattachant les causes de la violence faites aux femmes au statut inégal qui leur est réservé.

Un Plan national d'action contre les violences à l'égard des femmes a été adopté en mai 2001 par le Conseil des Ministres, dans le cadre de la politique fédérale d'égalité des chances entre hommes et femmes : une campagne de sensibilisation, des mesures législatives, des initiatives de sensibilisation, de coordination et des expériences pilotes ont vu le jour. Le Plan fédéral est réactualisé en 2004 en **Plan d'action national contre les violences conjugales**.

Au niveau provincial, une démarche de concertation entre secteurs a été lancée en 2001. En **Province de liège**, cette coordination a mis en place deux volets d'actions : la promotion de l'égalité des femmes et des hommes sur le plan économique, dans la vie sociale et dans l'accès aux lieux de décision ; et la lutte contre les violences physiques et sexuelles à l'égard des femmes. Des outils de communication utiles ont été réalisés comme un répertoire des services sociaux ou un dépliant à destination des victimes.

A Liège, la **Police communale** s'est impliquée dans la recherche de solutions pour améliorer la prise en compte des situations de violence conjugale, en concertation avec les associations. En décembre 2002, suite au décès à Liège d'une autre victime ayant été accueillie dans une autre Maison d'accueil, le Bourgmestre de Liège, interpellé par les associations de femmes, a pris conscience de la nécessité d'agir et de former les policiers. Une campagne d'affichage pour la responsabilisation des auteurs a été réalisée en 2003, en collaboration avec Praxis, association d'intervention auprès des auteurs de violences conjugales. Une nouvelle campagne y fait suite, en 2004, en collaboration avec notre association. Elle concerne l'accueil des victimes cette fois et leur propose nos coordonnées.

Au **Parquet de Liège**, une attitude de « Tolérance Zéro » est décrétée depuis septembre 2004.

La mobilisation des femmes, suite à la Marche Mondiale de l'an 2000 dénonçant la pauvreté et les violences, a abouti à Liège à la signature d'une charte pour l'Égalité Hommes/Femmes, par le Collège de la **Ville de Liège**, en octobre 2001, et à la création d'une Commission consultative en 2004.

D'autres initiatives de **concertation**, qui émanent directement des services ou des associations, s'attaquent à la violence conjugale et sont aussi à mettre en avant, comme la formation et la sensibilisation des professionnels, pour lesquels notre expertise est reconnue : police, professionnels de la santé, travailleurs sociaux, aide familiales...

De 2000 à 2001, en collaboration avec la Société Scientifique de Médecine Générale et avec l'Intergroupe liégeois des Maisons médicales, nous avons par exemple mené une expérience-pilote de formation. Sept médecins généralistes, une sociologue et une psychologue de notre association ont travaillé ensemble à la création d'un outil de sensibilisation destiné aux médecins généralistes.

A notre niveau, l'ouverture récente d'un poste de criminologue (emploi « Rosetta ») améliore la prise en charge systématique du **volet juridique des dossiers**. Elle joue un rôle spécifique d'interface entre le monde judiciaire et les victimes. Nous avons intégré cette fonction dans l'ensemble des services offerts aux femmes victimes, élargissant ainsi la multidisciplinarité de notre équipe.

Une autre expérience-pilote récente est celle d'un **groupe de paroles**. Pour construire ce programme, nous nous sommes éloignées du modèle de groupe thérapeutique pour utiliser une démarche mobilisant les capacités des femmes à prendre une place de citoyenne et à dénoncer l'injustice collective à partir des expériences de chacune.

## 8. CE QUI RESTE A FAIRE...

Les lois se transforment, des initiatives se prennent, comme celles qui reconnaissent la pertinence d'intervenir auprès des auteurs de violence conjugale ou la volonté, pour les hommes, de porter un ruban blanc en signe de désapprobation des comportements violents envers les femmes. Signes que **les mentalités changent**.

Pourtant, les femmes victimes de violences constatent que pour elles les choses n'ont pas beaucoup bougé dans leur vie. Dans nos services, elles disent encore se heurter à l'incompréhension de leurs proches, au sentiment d'impuissance de certains professionnels, aux préjugés, aux lenteurs des procédures... et cela malgré les campagnes de prévention et autres programmes de formation.

C'est que **la violence conjugale pose toujours des questions incontournables sur la vie personnelle**. « *En parler suppose que l'on aborde des problèmes complexes de morale, d'idéologie et de culture. Il y a donc bien souvent une résistance aux niveaux tant officiel que personnel à aborder le sujet.* »<sup>7</sup> Cette résistance, nous continuons à y être régulièrement confrontés.

Les recherches menées au niveau mondial font apparaître que, s'il arrive que des femmes soient violentes dans leurs relations avec les hommes - il n'est pas question de le nier - dans la grande majorité des cas ce sont les femmes qui sont victimes de violence de la part de leur partenaire masculin. Les enquêtes faites à travers le monde et recensées par l'OMS montrent que de 10 à 69% de femmes disent avoir fait l'objet de violences physiques de la part de leur partenaire masculin à un moment ou à un autre de leur vie.

*« Les conséquences de la violence conjugale sont multiples et multiformes. La violence a des effets sur la santé des femmes et sur celle des enfants qui y sont exposés. Elle détruit la confiance en soi, elle altère le goût de vivre, elle affecte la faculté à nouer des*

---

<sup>7</sup> Rapport Mondial sur la Violence et la Santé, OMS, 2002

## Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE)

*relations. Elle prive les femmes du sentiment de sécurité et de la liberté d'accéder à l'espace public. C'est donc aussi une atteinte à la citoyenneté »<sup>8</sup>*

Texte coordonné par Anne Delépine<sup>9</sup>  
avec les contributions de Claire Gavroy et Myriam Fatzaun  
CVFE - octobre 2004

---

<sup>8</sup> Annie Guilberteaud, directrice du CNDIFF, Paris, France

<sup>9</sup> Cet historique n'a pas la prétention d'être exhaustif. Il reprend des dates, des faits qui ont marqué notre mémoire et qui nous semblent significatifs pour comprendre l'évolution de notre association.